Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
  - Bâ Bâtiment
  - Ch Château
  - Cha Chapelle
  - Fa Façade
  - Ga Gare
  - Mo Moulin
  - Mu Mur
  - Po Portail/Porche
- Elément architectural
  - Che Cheminée
  - Cx Croix
  - La Lavoir
  - Mt Monument
  - Pi Pigeonnier
  - Pu Puits
  - Tr Tour

Patrimoine naturel :

- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- V Verger

Emplacement réservé

	Objet	Bénéficiaire
B2	Reconnexion du chemin existant	Commune

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Limite administrative

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE

Pièce
4.36

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

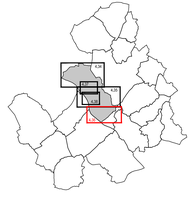

PLAN DE ZONAGE
Briare
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur